

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION

Septième réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial
Les 19 et 20 janvier 2015, à La Haye, aux Pays-Bas

Personnes à contacter :

M. Derek Kilner, tél. +1-212-906-5742, courriel : derek.kilner@undp.org

M^{me} Julie Seghers, tél. +33 1 45 24 90 36, courriel : julie.seghers@oecd.org

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE RÉUNION

SÉANCE D'OUVERTURE

1. Lilianne Ploumen, ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement des Pays-Bas, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité de pilotage en rappelant que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) avait pour objectif global l'éradication de la pauvreté. Madame la ministre a présenté les principaux points inscrits à l'ordre du jour, y compris une discussion sur les événements mondiaux et les processus auxquels le PMCED peut contribuer, en particulier les processus du Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et du Financement du développement.
2. José Antonio Meade Kuribreña, ministre des Affaires étrangères du Mexique, a réaffirmé l'objectif visant à éradiquer la pauvreté en l'espace d'une génération et a mis en exergue la façon dont le PMCED constitue une plateforme qui s'attache à la promotion des résultats et de l'efficacité. Il a souligné l'importance de l'année 2015 qui sera marquée par la tenue d'événements clés tels que la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet 2015, ainsi que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), qui permettront toutes de présenter les résultats concrets obtenus par l'intermédiaire du PMCED. Il a également souligné l'importance stratégique de la coopération Sud-Sud et la nécessité d'en faire la promotion dans le cadre du PMCED.
3. Goodall Gondwe, ministre des Finances, de la Planification économique et du Développement du Malawi, a remercié la ministre Lilianne Ploumen d'avoir accueilli le Comité de pilotage. Il a souligné l'importance de faire participer les pays du Sud et les pays en développement pour que le PMCED atteigne son but d'éradiquer la pauvreté de manière efficace.

SÉANCE 1. CONTRIBUTION À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015 (PRÉSIDIÉE PAR LES PAYS-BAS)

4. La séance a débuté par une présentation des Pays-Bas sur le calendrier des principaux processus de l'ONU se rapportant au Programme de développement pour l'après-2015, notamment des négociations menant à la Conférence internationale sur le financement du développement (à Addis-Abeba, en juillet 2015) et au Sommet 2015 (à New York, en septembre 2015) ; ainsi qu'à la réunion du Forum politique de haut niveau ; qu'à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et qu'aux discussions organisées par le Président de l'Assemblée générale de l'ONU (voir le [calendrier des événements](#)).
5. La présentation a indiqué que les éléments clés du passage des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) aux objectifs de développement durable (ODD) comprennent l'universalité (un programme inclusif faisant participer tous les pays) ; la multidimensionnalité (impliquant les dimensions sociales, économiques et environnementale) ; la nature multi-acteurs (faisant intervenir le gouvernement, les OSC, le secteur privé, les organisations internationales et autres acteurs) ; et, couvrent un éventail de ressources financières et non financières.
6. La réunion de juillet d'Addis-Abeba a été identifiée comme la principale opportunité de contribuer à ces processus. Les points d'entrée possibles incluent un rôle de

premier plan dans le soutien aux partenariats ; l'intégration des principes d'efficacité dans le Programme ; l'appui au suivi des engagements et de la redevabilité mutuelle ; le soutien au partage des connaissances et aux meilleures pratiques sur les questions essentielles ; et, dans l'organisation de manifestations parallèles qui peuvent concilier les offres du PMCED avec le processus de négociations.

7. Madame Ploumen a présenté d'autres points de vue, suggérant que le PMCED peut servir de plateforme mondiale où les acteurs se réunissent pour partager leurs connaissances et expertise – y compris les bonnes et les mauvaises pratiques, en particulier celles ayant trait à la façon de travailler avec des partenaires très divers - et apporter ces informations pour enrichir les discussions de l'après-2015. Elle a également mentionné que les données ouvertes constitueront un élément important du Programme pour l'après-2015 et que les efforts concernant la transparence, y compris l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) pourraient apporter une contribution dans ce domaine. Elle a identifié le suivi en tant qu'enjeu essentiel et a souligné la nécessité d'aligner les efforts de suivi du PMCED sur le Programme de développement pour l'après-2015. Elle a demandé l'identification de points d'entrée concrets au cours des réunions préparatoires et a noté à cet égard que les Pays-Bas accueilleront une Conférence sur la fiscalité et le développement en juillet, à laquelle le PMCED peut fortement contribuer.
8. Au cours du débat qui s'en est suivi, les membres ont noté que le PMCED devrait se concentrer sur sa contribution aux moyens de mise en œuvre des Objectifs de développement durable de l'après-2015 (UE, Philippines, États-Unis). Certains participants ont mentionné la nécessité de mettre l'accent sur les politiques en plus des finances (UE) ; d'élargir l'orientation de l'APD ainsi que de faire participer de nouveaux acteurs (Malawi) ; et, de soutenir l'environnement favorable (États-Unis).
9. Plusieurs membres ont mis en exergue que le lien du PMCED au Programme de développement pour l'après-2015 devrait se concentrer sur les principes de Busan (POED, Afghanistan), certains d'entre eux se référant particulièrement à l'appropriation nationale et à l'utilisation des systèmes nationaux (POED, Afghanistan), à des approches adaptées aux contextes spécifiques des pays (Afghanistan), aux droits de l'homme et à l'égalité hommes-femmes (POED) et au rôle des gouvernements locaux dans la mise en œuvre concrète des principes de Busan (CGLU, El Salvador). L'importance de la confiance mutuelle a été également soulignée (UE, Afghanistan).
10. Certains membres ont aussi mis l'accent sur le rôle que joue le PMCED pour soutenir la mise en œuvre de l'après-2015, en se concentrant sur des actions au niveau pays (POED, UE, SFIP). Certains membres ont indiqué qu'il fallait présenter des éléments probants du fonctionnement du programme sur l'efficacité (POED, UE) ; et, ont signalé l'importance du processus de suivi (Malawi) et de la nécessité de renforcer la complémentarité avec le processus de suivi du *New Deal* pour l'Engagement dans les États fragiles (Afghanistan). D'autres ont mentionné l'importance des évaluations par les pairs pour soutenir l'apprentissage et la redevabilité (SFIP) ; la nécessité de se concentrer sur la façon d'établir de bons partenariats (Égypte) ; et, l'importance d'exploiter le travail réalisé par les *Building Blocks* et les Initiatives volontaires (Fondations).
11. Des membres estiment que le PMCED devrait soutenir la mise en œuvre pour l'après-2015 grâce au partage des bonnes pratiques et à l'échange entre pairs au niveau des gouvernements locaux (CGLU). D'autres ont évoqué la nécessité de se concentrer sur les enseignements concrets tirés qui s'appliquent à des types

particuliers de partenariats, plutôt que de mettre l'accent sur des enseignements d'ordre général (États-Unis).

12. Le concours que le PMCED peut apporter pour soutenir la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 dans des contextes spécifiques a été mentionné, notamment l'identification de solutions pour les États fragiles qui favorisent l'appropriation nationale et l'utilisation accrue des systèmes nationaux (Afghanistan) ; la focalisation sur le niveau local (CGLU) ; et, la poursuite de l'amélioration de la pertinence du PMCED pour le secteur privé. Pour cette dernière, l'importance d'un plan de travail défini, d'une communication efficace et de la collecte d'éléments probants a été noté (secteur privé). Des membres ont également signalé le potentiel du PMCED de mettre l'accent sur le rôle de la coopération pour le développement dans la mobilisation des ressources intérieures (États-Unis). Plusieurs membres ont également mentionné le caractère plurilatéral inclusif du PMCED en tant que valeur fondamentale ajoutée qui contribue aux processus pour l'après-2015 (POED, fondations, États-Unis). Certains membres ont également noté l'importance de s'inspirer des processus régionaux (SFIP).
13. En ce qui concerne les points d'entrée concrets aux processus pour l'après-2015, des membres ont rappelé l'importance d'établir des liens avec des organismes ou des acteurs particuliers, notamment avec le FCD (POED) ; les facilitateurs du Programme de développement pour l'après-2015 et du Financement du développement (FdD) et le dispositif de partenariat du SGNU (Égypte). Certains membres ont également évoqué l'utilité de déterminer des livrables concrets pour les présenter à l'occasion des réunions du FdD et du Programme de développement pour l'après-2015.
14. Dans le cadre de ses observations finales, Madame la ministre Ploumen a souligné la nécessité pour les Coprésidents de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de ce que le PMCED peut offrir au Programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, elle a souligné l'attachement du PMCED à instaurer la confiance, à parler d'expériences vécues sur le terrain et à fournir des facteurs favorables au développement.

SÉANCE 2 : PRIORITÉS THÉMATIQUES DU PMCED JUSQU'À LA PROCHAINE RÉUNION DE HAUT NIVEAU (PRÉSIDÉE PAR LE MEXIQUE)

Rétroaction sur les priorités et l'orientation du PMCED

15. L'EAC a présenté les principales conclusions du sondage du PMCED réalisé à la fin de l'année 2014 qui visait à recueillir les opinions sur les réalisations passées et à réfléchir sur l'orientation future du PMCED. Dans l'ensemble, 32 répondants ont pris part à l'enquête, pour la plupart des gouvernements des pays en développement, des représentants de la société civile, des organisations internationales, des autorités locales et des syndicats.
16. Les résultats du sondage ont permis de formuler plusieurs recommandations à l'intention du Comité de pilotage, au rang desquelles la nécessité de mettre en œuvre les engagements à l'égard de l'efficacité de l'aide et du développement ; de renforcer le cadre de suivi mondial ; et, de se concentrer sur la valeur fondamentale ajoutée du PMCED en tant que sa contribution majeure au Programme de développement pour l'après-2015. Les parties prenantes du PMCED peuvent toutes

avoir accès à [l'ensemble des réponses au sondage et aux recommandations connexes.](#)

17. Au cours de la discussion qui s'en est suivie, des parlementaires ont plaidé en faveur d'une reconnaissance accrue du rôle important joué par les parlements dans la promotion de la transparence et de la redevabilité des engagements du PMCED, en particulier, de ceux à l'égard du suivi des budgets d'aide et de développement, ce qui a été pris en compte par les Coprésidents.
18. Après la discussion relative aux résultats du sondage, le Comité de pilotage a abordé les divers événements liés au PMCED qui ont récemment été organisés par des membres du Comité de pilotage ainsi que les observations et les conclusions formulées à l'issue de ces événements. Outre le compte-rendu détaillé fait par des membres sur les trois derniers ateliers, plusieurs autres manifestations ont été organisées durant l'année écoulée, y compris un séminaire de haut niveau sur la « Gestion des résultats du développement », organisé en juin 2014 par le Groupe de la Banque islamique de développement et le Fonds de l'OPEP pour le développement International (OFID) ainsi que les institutions du Groupe de Coordination.
19. La Corée a présenté un compte-rendu de l'atelier annuel du Partenariat mondial tenu à Séoul en novembre 2014, qui a été précédé d'un Programme de deux jours d'apprentissage et d'accélération relatif au Partenariat mondial. Le document final, a noté l'espace de plus en plus réduit offert aux OSC et a souligné la confiance en tant que question essentielle à la réalisation des progrès sur le terrain. La Corée a invité le Comité de pilotage à contribuer à l'orientation des futurs ateliers annuels, ce qui donnera de plus en plus la possibilité d'atteindre le secteur privé et les pays du groupe BRICS.
20. L'UA/NEPAD a rendu compte des consultations régionales africaines qui ont eu lieu à Kinshasa, en novembre 2014. L'un des principaux messages qui s'est dégagé était que les pays en développement aspirent à voir les engagements se transformer en action concrète et à veiller à ce que l'aide soit utilisée pour catalyser le développement efficace. Le PMCED devrait accorder la priorité à des questions telles que la mobilisation des ressources intérieures et les flux financiers illicites dans le contexte de l'après-2015, ainsi que mettre l'accent sur la gouvernance d'entreprise des industries extractives et les normes de redevabilité mutuelle. Il a été accordé une attention particulière à la nécessité de la mise en place d'un Groupe consultatif sur le suivi et d'une participation plus proactive à l'exercice de suivi par les pays étant suivis. L'alignement des visions régionales et mondiales du PMCED sur les priorités nationales, est également apparu comme un résultat important des consultations africaines.
21. Monsieur le ministre Meade a présenté les résultats de l'atelier de Mexico qui s'est tenu les 3 et 4 décembre 2014 sur les approches du Sud du Programme sur l'efficacité du développement. La réunion a permis aux partenaires du Sud du PMCED de déterminer une vision commune, reconnaissant que ses principes peuvent s'appliquer différemment dans tous les pays. Les discussions ont également traité de la façon dont les indicateurs de suivi peuvent être appliqués à la coopération Sud-Sud, notamment ceux concernant les cadres de résultats, la transparence, la prévisibilité et la redevabilité mutuelle. En même temps, la conception d'indicateurs de pauvreté multidimensionnels était considérée comme essentielle pour mieux tenir compte des défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, en particulier dans le contexte de l'après-2015.

22. Au cours du débat qui s'en est suivi, un appel a été lancé pour que le PMCED mette davantage l'accent sur les actions concrètes et agisse en tant que plateforme des bonnes pratiques et politiques mondiales en matière d'éradication de la pauvreté. Il a été souligné que l'aide, les impôts et les investissements privés constituaient trois flux de ressources cruciales pouvant renforcer l'impact sur le développement (OCDE). Certains membres du Comité de pilotage ont demandé le redoublement d'efforts pour assurer une plus forte participation des pays du Sud et de leurs citoyens au PMCED, en mettant l'accent sur la réduction des inégalités entre les parties prenantes. Ils ont également évoqué l'importance d'accroître les efforts de sensibilisation du PMCED au niveau national ; d'examiner de manière approfondie les modalités de l'investissement privé, les normes de travail et la protection sociale ; la mise en œuvre des engagements de Busan dans un délai imparti ; et la différenciation des besoins des pays à revenu intermédiaire, fondée sur des questions économiques structurelles (syndicats, El Salvador).
23. Dans l'ensemble, les priorités thématiques, ont été considérées comme pertinentes et méritant d'être davantage approfondies, en particulier le partage des connaissances, la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud ; l'utilisation des systèmes nationaux ; et, le rôle du secteur privé dans le développement. Le cadre de suivi et son renforcement ont également été soulignés comme des éléments essentiels à la proposition de valeur du PMCED (BMD/Banque mondiale).

SÉANCE 3 : PRIORITÉS THÉMATIQUES DU PMCED JUSQU'À LA PROCHAINE RÉUNION DE HAUT NIVEAU (SUITE) (PRÉSIDIÉE PAR LE MEXIQUE)

Discussion au sujet des priorités thématiques

24. Monsieur le ministre Meade a ouvert la séance en présentant le [Mémoire](#) de la Réunion de haut niveau de Mexico (RHN) du PMCED, qui est disponible sur le site Web du PMCED. Il a rappelé les cinq thèmes prioritaires établis pour la RHN, à savoir : 1) les progrès accomplis depuis Busan et le développement inclusif ; 2) la mobilisation des ressources intérieures ; 3) la coopération pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire ; 4) la coopération Sud-Sud et le partage des connaissances ; et, 5), l'établissement de partenariats avec le secteur privé – et a proposé que ceux-ci restent toujours pertinents. Par la suite, les membres ont exprimé leur désir de maintenir les priorités thématiques actuelles, tout en exposant plus en détail certains domaines et en se concentrant sur l'impact sur le terrain.
25. Dans le cadre thématique plus général des progrès accomplis depuis Busan, plusieurs membres ont suggéré de mettre davantage l'accent sur la façon d'utiliser efficacement la coopération pour le développement dans les États fragiles. L'Afghanistan, au nom du Groupe g7+ des États fragiles, a demandé un rapprochement des processus du PMCED du *New Deal*, notamment en ce qui concerne le processus de suivi. Le réexamen du *New Deal* qui aura lieu cette année a été signalé comme une opportunité de le faire. Le Sommet mondial humanitaire 2016 a aussi été identifié comme un domaine potentiel de synergies (OCDE/CAD, Afghanistan, PNUD).
26. L'Afghanistan, au nom du Groupe g7+ des États fragiles, a évoqué l'accent mis par le groupe sur le dialogue politique entre les partenaires au développement et a mentionné plusieurs nouvelles priorités de fond du Groupe. Le partenariat public-privé, y compris le soutien aux garanties financières, représente le premier domaine.

Régler le problème du risque pour les investissements privés dans les États fragiles a également été mentionné comme une priorité (secteur privé). Le soutien à la mobilisation des ressources intérieures est le deuxième domaine à envisager, du fait que les États fragiles disposent bien souvent de la part la plus faible des ressources intérieures et soient confrontés à des défis particuliers en matière de capacités statistiques. La coopération régionale pour les États fragiles, constitue le troisième domaine, en particulier, celle ayant trait au transit et aux infrastructures. Certains membres ont noté que les instruments et les enseignements tirés du PMCED dans des domaines comme la mobilisation de ressources intérieures et le partenariat avec le secteur privé peuvent être adaptés et appliqués aux situations fragiles (États-Unis). D'autres membres ont également noté l'importance d'un développement inclusif et du soutien en faveur d'institutions efficaces – y compris d'un rôle fort pour les parlements – dans les États fragiles (POED, UIP).

Dans le domaine des progrès accomplis depuis Busan, des membres ont aussi proposé de maintenir un fort accent sur le renforcement de l'appropriation nationale ; d'examiner les questions des pays recevant une aide insuffisante ; de maintenir l'accent mis sur les engagements des fournisseurs ayant trait à l'utilisation des systèmes nationaux et de faire davantage pour mesurer la qualité de l'examen parlementaire de l'aide – au-delà de la part d'aide inscrite aux budgets soumis à l'examen parlementaire (El Salvador, UIP, Malawi, PNUD).

27. Pour ce qui est de la question de la mobilisation des ressources intérieures (MRI), le Président a mentionné l'importance de tirer parti de la dynamique des travaux récents dans ce domaine, y compris des efforts visant à renforcer la coopération fiscale, à élargir l'assiette fiscale dans les pays en développement, à améliorer la transparence et à traiter de l'érosion de la base d'imposition et du transfert des bénéficiaires. Certains membres ont noté que les travaux dans ce domaine visent à s'assurer que les principaux producteurs de ressources – y compris les entreprises rentables – paient des impôts aux pays en développement. D'autres membres ont également souligné le potentiel de présenter un livrable concret dans le domaine de la coopération pour le développement et de la mobilisation des ressources intérieures (Malawi, UE, PNUD).
28. Les membres ont réaffirmé l'importance de continuer à mettre l'accent sur la coopération pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire (PRI). Le Président a noté l'importance d'examiner le rôle de la coopération au développement dans les pays se trouvant en phase de transition pour passer au rang de « pays à revenu intermédiaire » ; de mieux comprendre les besoins de coopération des PRI ; et, d'aborder les questions concernant la mesure multidimensionnelle de la pauvreté et du développement dans les PRI, et ce, afin de réduire les écarts d'inégalité entre pays et au sein des pays en développement.
29. Les membres ont indiqué que le PMCED devraient se concentrer sur la mise en œuvre opérationnelle concrète sur le terrain des travaux réalisés dans les domaines prioritaires susmentionnés. En outre, les membres ont noté qu'il fallait tirer efficacement parti et tenir compte du travail effectué par les *Building Blocks* et les Initiatives volontaires ; étendre le processus de suivi à un éventail plus large de pays ; utiliser les ateliers régionaux et autres pour aider à saisir les données attestant des progrès réalisés sur le terrain ; envisager un « centre mondial de partenariats » qui pourrait donner une vue d'ensemble des partenariats au service du développement et des lacunes existantes dans l'utilisation des partenariats pour la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 ; et, l'importance de l'action au niveau local et au niveau régional (UE, OCDE, PNUD, Pays-Bas, Corée, CGLU/FOGAR). En outre, les membres ont indiqué que les efforts devraient

contribuer à des résultats tangibles qui peuvent être présentés à la prochaine RHN. Le Pérou a présenté l'initiative de l'Agence péruvienne de coopération internationale (APCI) de tenir une consultation régionale sur le Programme de la coopération efficace en mai 2015. Le Pérou s'est également dit intéressé à contribuer aux travaux du PMCED dans les domaines de la coopération pour le développement dans les PRI, la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSS/CT), le travail avec le secteur privé et la mise en œuvre des engagements de Busan avec une approche inclusive.

SÉANCE 4. OUVERTURE (SENSIBILISATION) ET PARTICIPATION (PRÉSIDIÉE PAR LE MALAWI)

30. Les membres du Comité ont reconnu leur responsabilité de sensibiliser leur(s) circonscription(s) et de les faire participer, ainsi que de se rapprocher des processus mondiaux. Afin que cette ouverture soit efficace, certains membres ont souligné la nécessité d'élaborer des priorités et des messages clairs (Malawi, États-Unis.) ; de préciser les procédures du Comité de pilotage (Malawi, UE) ; et de mieux comprendre les limites de chaque circonscription (Malawi, UE, Philippines).
31. Plusieurs membres ont fait part de leurs expériences relatives aux modalités de sensibilisation. Ils ont souligné l'importance de la coordination en interne et externe pour convenir de messages cohérents et les transmettre (Mexique, banques multilatérales de développement). Ils ont insisté sur le rôle stratégique des plateformes et des organisations régionales dans la collaboration avec les parties prenantes, le partage des données probantes et le soutien au renforcement des capacités (Bangladesh, SFIP, UA).
32. Des discussions ont souligné la nécessité de poursuivre la collaboration avec les parties prenantes telles que les PRI, le secteur privé, les autorités locales et les fondations et d'impliquer davantage de pays dans le processus de suivi (Malawi, UE). L'importance du renforcement des liens fonctionnels avec les Initiatives volontaires et les *Building Blocks* a aussi été mise en exergue (POED). Plusieurs membres ont discuté d'autres moyens permettant d'ouvrir davantage les discussions des réunions du Comité de pilotage à un plus grand nombre de parties prenantes du PMCED (POED, Pays-Bas). Bien que la proposition du POED de désigner un Coprésident non gouvernemental ait été notée, il a été considéré comme d'importance stratégique de maintenir trois Coprésidents ministériels dans les discussions pour l'après-2015, et il a été suggéré d'aborder de nouveau cette possibilité après la prochaine RHN (Pays-Bas).
33. Madame la ministre Ploumen a évoqué la nécessité de procurer des ressources à l'Équipe d'appui conjointe du PMCED et a annoncé une participation financière de 500 000 euros destinée au PNUD et à l'OCDE. L'UE a également annoncé qu'elle verserait 200.000 €, et Monsieur le ministre Meade a indiqué que le Mexique envisageait également d'apporter un soutien financier à l'EAC. Certains membres ont noté l'importance de faire état des résultats des participations financières (UE). Le Mexique a également insisté sur les coûts financiers élevés associés à l'accueil de la RHN.

SÉANCE 5. PROCHAINES ÉTAPES ET CONCLUSIONS (PRÉSIDIÉE PAR LES PAYS-BAS)

34. Madame la ministre Ploumen, a conclu la première journée de la réunion en faisant remarquer que les priorités identifiées pour la réunion de haut niveau du PMCED au Mexique restent valables et doivent être approfondies, y compris en ce qui concerne les situations fragiles. La mobilisation des ressources, tant mondiales qu'intérieures, devrait figurer de façon prioritaire dans le programme du PMCED, de même que la redevabilité. Elle a également insisté sur la question de la qualité des partenariats pour le développement, en mettant l'accent sur l'importance de l'inclusion, de la participation et de l'apprentissage mutuel de tous les acteurs du développement, y compris les parlementaires et les syndicats.
35. Madame la ministre Ploumen a poursuivi en rappelant qu'il fallait que le PMCED trouve des synergies avec d'autres forums mondiaux autour d'événements majeurs en 2015, en vue de partager les meilleures pratiques et d'apporter une certaine valeur ajoutée. À cet égard, elle a présenté le PMCED en tant que plateforme de partage des connaissances, avec des initiatives connexes au cœur de ses actions. Elle a invité le Comité de pilotage à se rapprocher des économies émergentes, en particulier de la Chine.
36. Monsieur le ministre Meade a confirmé ces conclusions, ajoutant que le Comité de pilotage doit réfléchir à trois aspects fondamentaux du PMCED : la mesure de la pauvreté, qui est indispensable à son éradication ; le renforcement institutionnel et les investissements à long terme ; et, la cohérence interne et l'alignement sur les priorités nationales de développement, en particulier en ce qui concerne la Conférence sur le financement du développement de cette année, les objectifs de développement durable et les sommets portant sur le changement climatique. Puis il a conclu en appelant la contribution du PMCED à l'apprentissage commun mondial.
37. Outre les points susmentionnés, Monsieur le ministre Gondwe a souligné l'importance du suivi des engagements au niveau des pays et du maintien de l'orientation du PMCED en faveur de la mise en œuvre intégrale des engagements existants à l'égard de l'efficacité.

SÉANCE 6. RENFORCEMENT DU CADRE DE SUIVI DU PMCED (PRÉSIDIÉE PAR LE MEXIQUE)

38. Reconnaissant qu'un cadre de suivi du PMCED solide et crédible est indispensable à l'amélioration de la redevabilité et de la transparence et constitue un atout majeur du PMCED, les membres du Comité ont accueilli favorablement le travail réalisé par l'EAC pour renforcer le cadre de suivi et a dans son ensemble approuvé la poursuite par l'EAC de l'approche proposée, intégrant plusieurs recommandations détaillées ci-dessous. Le rôle essentiel que joue les membres du Comité de pilotage pour assurer le dialogue, la participation et la sensibilisation politique concernant le suivi, a été souligné tout au long de la discussion.

Les membres du Comité ont approuvé les recommandations de l'EAC et la voie à suivre proposée par cette dernière pour renforcer le processus du deuxième cycle de suivi du PMCED (Axe de travail n°1 des trois axes présentés dans le [Document de suivi du Comité de pilotage](#)). La nécessité pour le Comité de pilotage d'amener plus de parties prenantes à participer au second cycle de suivi a été mise en évidence

(Corée, El Salvador). Certains membres ont demandé l'élaboration d'un calendrier qui soit réaliste à l'égard tant du déploiement de l'exercice au niveau national que de la facilitation de la présentation du deuxième rapport d'étape avant la prochaine réunion de haut niveau (UE, Malawi, Pays-Bas, Mexique). Les Pays-Bas ont demandé que l'affinement des indicateurs soit finalisé d'ici au 1^{er} juillet 2015. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait resserrer les liens entre le deuxième cycle de suivi et les plateformes et outils existants, en particulier les processus régionaux (NEPAD, SFIP, POED), les processus dirigés par l'ONU (donateurs arabes, PNUD, SFIP), le suivi du *New Deal* (Afghanistan/g+7) et les travaux en cours menés par les fondations (fondations). D'autres membres ont proposé de poursuivre les efforts pour assurer l'impact des rapports de suivi du PMCED (États-Unis) et ont souligné le rôle essentiel des membres du Comité de pilotage et des autres parties prenantes participant au suivi pour aider à orienter un deuxième cycle de suivi réussi (PNUD, Malawi).

39. Les membres du Comité de pilotage ont approuvé les prochaines étapes proposées par l'EAC pour l'affinement des méthodes des quatre indicateurs pilotes mondiaux (axe de travail n° 2 du document de suivi). Certains membres ont souligné la nécessité de nouvelles consultations avec les parties prenantes concernées (parlementaires, Bangladesh, secteur privé) et d'une meilleure vue d'ensemble du calendrier envisagé, ainsi que de mises à jour entre les réunions du Comité de pilotage (BMD) [Note : une carte du processus de suivi qui a été établie par l'Équipe d'appui conjointe en tant qu'élément de suivi de la réunion du Comité de pilotage est jointe à ce compte-rendu succinct].
40. Tout en donnant leur aval à l'approche proposée en vue de réviser le cadre de suivi relatifs aux efforts de mise en œuvre et de redevabilité pour l'après-2015, pour en assurer sa pertinence, les membres du Comité de pilotage (axe de travail n° 3 du document de suivi), ont demandé l'identification de liens plus solides entre les efforts de suivi du PMCED et le cadre de redevabilité pour l'après-2015, soulignant l'importance de la sensibilisation politique par les membres du Comité de pilotage afin de garantir ces liens (Mexique, donateurs arabes, SFIP).
41. Avant de passer au point sur le Groupe consultatif, le Président a noté que les réponses à certaines questions posées seraient notifiées par écrit par l'Équipe d'appui conjointe [Note : un document de « questions & réponses » (ou discussion libre) est joint à ce compte-rendu succinct].
42. La création du Groupe consultatif sur le suivi a bénéficié d'un large soutien. Plusieurs membres ont demandé de faire appel à l'expertise qui se trouve au sein des organisations des membres du Comité de pilotage (États-Unis, UE, NEPAD, banques multilatérales de développement), certains d'entre eux soulignant même qu'il fallait insister sur l'expertise technique (POED, Mexique, Pays-Bas, SFIP) et s'efforcer de garantir une certaine neutralité/impartialité (NEPAD, Malawi, POED). Dans le but de refléter le débat, les Coprésidents ont rédigé un document de séance intitulé « [Principes pour le Groupe consultatif](#), qui a été approuvé au cours de la réunion.
43. Le Comité de pilotage a décidé qu'avec l'incorporation des principes susmentionnés, les termes de référence relatifs au Groupe consultatif seraient considérés comme adoptés. Les membres ont également convenu d'un processus transparent pour la nomination des membres du Groupe sous la direction des Coprésidents, qui prévoit d'inviter les membres du Comité de pilotage à désigner – au nom de leur(s) circonscription(s) – des experts techniques pour faire partie du Groupe consultatif. Afin de garantir la crédibilité du processus de suivi, il a été convenu que les membres

du Groupe agiront avec impartialité et sans se préoccuper de l'intérêt de toute organisation à laquelle ils sont affiliés. Par conséquent, si les membres du Comité de pilotage évaluent des candidats quels qu'ils soient, qui peuvent avoir une affiliation avec un membre du Comité de pilotage ou avec toute partie prenante participant aux efforts de suivi du Partenariat mondial, lesdits candidats doivent être écartés des fonctions de suivi et d'évaluation, mais pas de celles d'élaboration des politiques. Parallèlement, les Coprésidents ont accueilli favorablement et encouragé les nominations de candidats n'appartenant pas aux propres organisations des membres du Comité de pilotage ou aux parties prenantes directement liées au Partenariat mondial. Les Coprésidents ont souligné qu'il sera essentiel de recevoir un ensemble diversifié de candidatures de la part des membres du Comité de pilotage pour garantir la mise en place d'un Groupe consultatif qui reflète non seulement l'expertise technique, mais aussi la diversité régionale, l'équilibre hommes-femmes et les diverses perspectives nécessaires pour assurer un cadre de suivi et de redevabilité techniquement crédible en vue de soutenir les efforts de mise en œuvre et de redevabilité pour l'après-2015. Sur la base des candidatures soumises par les membres du Comité de pilotage, les Coprésidents présenteront pour approbation, une proposition transparente sur la composition du Groupe consultatif qui reflète le large éventail des participants au PMCED.

44. Le Président (Mexique) a conclu en soulignant que le suivi du PMCED représente un effort conjoint et que le cadre de suivi comprend des outils essentiels à la démonstration du fonctionnement des principes de Busan et des résultats obtenus suite aux efforts déployés. Il a souligné que les activités de suivi constituent l'essentiel du budget de l'EAC et a rappelé aux membres l'importance d'un financement suffisant de cette tâche importante. En ce qui concerne le prochain Groupe consultatif, il a réitéré que la crédibilité du groupe était primordiale et a souligné que de ce fait, le groupe ne se limiterait pas à des experts ayant le soutien financier de leur organisation respective, mais qu'il serait plutôt financé par le budget de l'EAC comme cela avait été initialement proposé. Cela permettra la composition d'un groupe qui donnera des conseils techniques avec l'objectivité nécessaire pour assurer un cadre de suivi renforcé qui sert les intérêts de l'ensemble du PMCED.

SÉANCE 7. MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS (PRÉSIDIÉE PAR LE MALAWI)

45. Le Malawi a présenté trois études de cas démontrant des partenariats multi-parties prenantes efficaces sur le terrain. Ces études de cas figuraient parmi les cinq finalistes sélectionnées par les Coprésidents parmi les quinze soumises l'automne dernier par des parties prenantes du PMCED. Les courtes présentations exposaient un partenariat public-privé par l'assureur santé *PharmAcces* au Nigéria ; une initiative relative à l'entrepreneuriat féminin par le Centre international pour l'entreprise privée (CIPE) et la Chambre de Commerce des femmes du Bangladesh ; et, le partenariat *Aid Data* entre le Népal et l'USAID, qui vise à fournir de meilleures données sur la gestion de l'aide en faveur d'une plus grande transparence et d'une redevabilité accrue.
46. Les discussions qui s'en sont suivies ont révélé d'autres initiatives multi-parties prenantes toutes aussi stimulantes/inspirantes, ainsi que la nécessité d'assurer le renforcement des capacités institutionnelles et l'alignement sur les stratégies nationales de développement pour mettre en œuvre des partenariats multi-parties prenantes (fondations, Mexique). Il a également été annoncé que toutes les études de cas seraient disponibles sur le site du PMCED et que les parties prenantes

auraient la possibilité de voter pour choisir la meilleure étude de cas parmi les cinq finalistes.

47. Au cours de la deuxième partie de la séance, le Comité de pilotage a discuté des livrables possibles quant aux priorités confirmées du PMCED pour la prochaine période biennale. Dans l'immédiat, il a été proposé de mettre l'accent sur les actions concrètes et les livrables des *Building Blocks* de Busan et des Initiatives volontaires de Mexico en cours, en tirant parti des résultats de l'atelier de planification du PMCED qui s'est tenu à Bruxelles (les 21 et 22 janvier) et, de regrouper les *Building Blocks* et les Initiatives volontaires sous le nom commun d'Initiatives du Partenariat mondial pour mettre en évidence les efforts conjoints de rassemblement sous l'égide du PMCED (Pays Bas).
48. En outre, il a été annoncé que le Symposium du Forum pour la coopération au développement qui aura lieu en avril en Corée prévoit une séance en petits groupes pour discuter des questions du PMCED. La planification d'un atelier technique en marge du Forum mondial de l'OCDE sur le développement, a également été mentionnée comme une occasion propice à la facilitation de discussions sur les mesures de financement du développement en prévision de la Conférence sur le financement du développement (FdD) à Addis-Abeba en juillet, soulignant le rôle du PMCED dans la promotion du dialogue et des partenariats efficaces en matière de développement (Corée, OCDE/CAD, États-Unis).

SÉANCE 8. MÉTHODES DE TRAVAIL ET RESSOURCES (PRÉSIDIÉE PAR LES PAYS-BAS)

49. Lors de l'ouverture de cette séance, les Pays-Bas ont réitéré qu'il importait que les Initiatives du Partenariat mondial utilisent une marque commune, tout en reconnaissant leurs différentes modalités. Il faudrait redoubler d'efforts pour travailler au travers de ces Initiatives et pour les rapprocher des travaux du Comité de pilotage. Les initiatives du Partenariat mondial pourraient également être regroupées selon les priorités thématiques et une réunion de planification pourrait être envisagée avant la deuxième Réunion de haut niveau, peut-être au début de l'année 2016, afin d'inclure les parties prenantes qui ne peuvent pas participer à l'atelier de Bruxelles de 2015 (États-Unis, UE).
50. Les difficultés rencontrées pour déterminer avec précision les limites de certaines circonscriptions ont été mises en exergue. Il a été convenu que les membres appartenant à des circonscriptions qui se chevauchent (par ex., l'UE, le CAD de l'OCDE, la Corée) expliqueraient leur représentation et leurs mécanismes de consultation interne à l'occasion de la prochaine réunion du Comité de pilotage afin de favoriser une répartition des responsabilités de sensibilisation et d'implication, et que les membres qui sont incertains quant à leur(s) circonscription(s) fassent état d'une éventuelle clarification d'ici la prochaine réunion du Comité de pilotage (Pays-Bas).
51. Les membres du Comité de pilotage ont été informés des dernières activités de communication et ont reçu une vue d'ensemble des produits de communication disponibles pour promouvoir le PMCED. Il a été constaté qu'il est parfois difficile de faire passer des messages clairs sur la mission et les activités du PMCED, et qu'il faudra donc intensifier les efforts visant à mettre l'accent sur son orientation de fond et à en tenir compte dans les prochains documents de communication (secteur privé).

52. Sur le plan de la sensibilisation, l'intérêt pour les pays bénéficiaires d'avoir une vue d'ensemble du financement et de la coopération en matière de développement, notamment provenant des nouveaux fournisseurs, a été noté, et dans ce contexte, l'importance de la sensibilisation aux nouveaux fournisseurs a été soulignée comme un moyen de renforcement du PMCED (CAD de l'OCDE).
53. L'EAC a présenté un budget pour les activités du PMCED de 11 millions USD (4.85 millions USD destinés à l'OCDE et 6.15 millions USD à l'intention du PNUD), tel qu'il apparaît dans la [note sur la mobilisation des ressources](#). L'Équipe d'appui conjointe s'est retrouvée dans une position déficitaire importante par rapport à ses besoins en ressources pour mener à bien un programme ambitieux comme prévu dans le programme de travail initial (une vue d'ensemble des activités pour 2013-14 est jointe à ce document). Le programme de travail pour les deux prochaines années demande une affectation de ressources plus considérables à l'Équipe d'appui conjointe en vue de renforcer son soutien aux activités de suivi et d'analyse qui amélioreront la mise en œuvre nationale ainsi que l'apprentissage et la communication. L'augmentation comprend les frais de communication liés à des activités qui n'étaient pas financées auparavant par le budget de l'Équipe d'appui conjointe, mais n'inclut pas les dépenses directes de la prochaine RHN. Le PNUD a constaté un déficit de financement de 4.6 millions USD. Les membres du Comité de pilotage, accueillant favorablement les récentes annonces de dons faites par l'Union européenne et les Pays-Bas, ont reconnu la nécessité de combler le déficit de financement restant. Certains membres ont demandé la présentation d'une vue d'ensemble des activités 2013/14 de l'EAC réalisées avec les contributions précédentes (États-Unis) ; de plus amples renseignements sur les activités prévues et le budget pour l'exercice 2015-16, y compris la façon dont l'approche « légère au niveau mondial, et axée sur les pays » est reflétée ; de la détermination des activités prioritaires si un manque de ressources persiste (UE) ; et, d'informations supplémentaires sur la structure de l'Équipe d'appui conjointe (Pays-Bas).

SÉANCE 9. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES (PRÉSIDIÉE PAR LES PAYS-BAS)

54. Les Pays-Bas ont fait la synthèse des principales conclusions de la réunion en ce qui concerne les priorités, les méthodes de travail et les prochaines étapes. Pour ce qui est des priorités du PMCED, il a été convenu que les travaux de fond existants seraient approfondis en mettant l'accent sur la façon d'améliorer la qualité des partenariats multi-parties prenantes en matière de développement. En particulier, les travaux futurs devraient se concentrer sur la mise en œuvre des engagements à l'égard de l'efficacité de l'aide et du développement, y compris dans les situations fragiles et dans les pays ne recevant pas une aide suffisante ; et, sur l'amélioration de l'efficacité du financement du développement, y compris de l'aide, des investissements privés et de la mobilisation des ressources intérieures. La redevabilité demeurera une priorité clé au travers du travail effectué sur le suivi.
55. Le PMCED se positionnera pour fortement contribuer à la promotion de la cohérence des discussions politiques majeures tout au long de 2015 (la Conférence sur le financement du développement, le Sommet des Nations Unies pour l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 et la COP 21), en mettant l'accent sur la mise en œuvre des accords qui découleront de ces discussions. Enfin, le PMCED deviendra la plateforme du partage des connaissances sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans le cadre des partenariats en matière de développement.

56. En ce qui concerne ses méthodes de travail, le PMCED continuera à représenter une alliance volontaire des bonnes volontés. L'engagement des parties prenantes à mettre en œuvre de manière opérationnelle des principes relatifs à des partenariats de développement de qualité constitue le noyau central du PMCED. Les membres du Comité de pilotage prendront l'initiative pour donner l'élan politique nécessaire au changement de comportement vers des partenariats de développement renforcés qui permettront d'atteindre les futurs ODD. Le PMCED a prouvé qu'un partenariat multi-parties prenantes inclusif peut fonctionner, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Cependant, il est encore possible de faire des progrès dans ce domaine et il faut donc intensifier les efforts pour en démontrer l'impact et les résultats. Les membres du Comité de pilotage, en tant qu'ambassadeurs du PMCED, sont responsables de la sensibilisation de leur(s) circonscription(s), de l'implication d'autres acteurs et du rapprochement avec d'autres processus mondiaux.
57. Les prochaines étapes comprendront l'amélioration de la communication entre les Coprésidents et le Comité de pilotage ; l'affinement du cadre de suivi mondial, y compris l'établissement d'un Groupe consultatif relevant des Coprésidents (processus décrit au paragraphe 45) ; la garantie de ressources suffisantes pour que le PMCED puisse produire les livrables attendus ; le rattachement à des événements clés en 2015 pour mettre l'accent sur des objectifs concrets et les présenter, par exemple lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet des Nations Unies pour l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015, le Symposium de haut niveau du FCD et par l'intermédiaire de la prochaine Conférence sur la fiscalité et le développement organisée par les Pays-Bas. Dans l'immédiat, l'atelier de Bruxelles mettra en place une feuille de route pour les initiatives du Partenariat mondial en vue de renforcer l'application de la vision et des priorités du PMCED.
58. Le Comité de pilotage a approuvé le plan d'action de PMCED et du FCD pour renforcer les synergies entre les deux forums.
59. La prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu à Mexico les 3 et 4 septembre 2015.

ANNEXE 1: LISTE DES PARTICIPANTS

COPRÉSIDENTS	
Pays-Bas (PAYS HÔTE)	M^{me} Lilianne PLOUMEN Ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement
	M. Christiaan REBERGEN Directeur général de la Coopération internationale, Ministère des Affaires étrangères
	M. Jeroen VERHEUL Ambassadeur chargé de mission spéciale pour la coopération au développement, Ministère des Affaires étrangères
	M ^{me} Fatimazhra BELHIRCH Conseillère spéciale, Groupe de travail « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement », Ministère des Affaires étrangères
	M. Arjan SCHUTHOF Conseiller stratégique, Groupe de travail « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement », Ministère des Affaires étrangères
	M ^{me} Laura PLATENKAMP Chargée de mission, Groupe de travail « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement » (PMCED), Ministère des Affaires étrangères
	M ^{me} Lieke WILLEMSSEN Chargée de mission, Groupe de travail « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement » (PMCED), Ministère des Affaires étrangères
	M ^{me} Sandra DE JONGH Chargée de mission, Groupe de travail « Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement » (PMCED), Ministère des Affaires étrangères
Malawi	M. Goodall Edward GONDWE Ministre des Finances, de la Planification économique et du Développement

	M. Newby KUMWEMBE Secrétaire principal, Ministère des Finances
	M. Macleod NYIRONGO Conseiller auprès du Ministre sur le Partenariat mondial, Ministère des Finances
	M ^{me} Betty NGOMA Directrice adjointe pour la coordination de la dette et de l'aide, Ministère des Finances
	M. Daniel JENYA Économiste principal et assistant personnel du Ministre, Ministère des Finances
Mexique	M. José Antonio MEADE KURIBREÑA Ministre des Affaires étrangères
	M. Juan Manuel VALLE PEREÑA Directeur exécutif, Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, Ministère des Affaires étrangères
	M. Juan Manuel GÓMEZ ROBLEDO VERDUZCO Secrétaire adjoint, chargé des affaires multilatérales et des droits de l'Homme, Ministère des Affaires étrangères
	M ^{me} Daniela BORBOLLA COMPEAN Directrice générale chargée de la politique et de la planification de la Coopération pour le développement, Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID)
	M. Noel GONZALEZ Directeur général adjoint chargé de l'élaboration des politiques Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement
MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE	
Afghanistan/G7+	M. Mustafa ARIA Directeur chargé de la gestion de l'aide Service du Budget, Ministère des Finances, Afghanistan
	M. Habib UR REHMAN MAYAR Spécialiste confirmé des politiques Secrétariat du G7+, Ministère des Finances, Timor-Leste

Bangladesh	M. Mohammad MEJBAHUDDIN Secrétaire, Division des relations économiques, Ministère des Finances
	M. Mehdi Musharraf BHUIYAN Administrateur de la coordination et de la communication Division des relations économiques, Ministère des Finances
Banque mondiale	M ^{me} Mariam SHERMAN Directrice, OPSRE Groupe de la Banque mondiale
	M. Frank WISSING MADSEN Spécialiste confirmé du suivi et de l'évaluation, politique opérationnelle & service aux pays Banque mondiale
Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)/ Forum global d'associations de régions (FOGAR)	M ^{me} Annemarie JORRITSMAN (Day 1) Vice-présidente des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Présidente de l'Association des municipalités des Pays-Bas (VNG) et maire d'Almere
	M ^{me} Renske STEENBERGEN Chargée de mission, Affaires internationales VNG International
Corée	M ^{me} Youngju OH Directrice générale, Bureau de la coopération au développement Ministère des Affaires étrangères
	M ^{me} Hye-Ryoung SONG Directrice adjointe, Division de la politique du développement Ministère des Affaires étrangères
Égypte	D ^r Hazem M. FAHMY Ambassadeur, Secrétaire général Agence égyptienne du partenariat pour le développement
El Salvador	M ^{me} Ryna Elizabeth GARAY ARANIVA Directrice générale de la coopération pour le développement Vice-ministère de la Coopération pour le développement

	<p>M. Amílcar MEJÍA Technicien des études de coopération et de développement Vice-ministère de la Coopération pour le développement</p>
États-Unis	<p>M. Alex THIER Administrateur adjoint pour les politiques, la planification et l'apprentissage Agence des États-Unis pour le développement international</p>
	<p>M. Steven PIERCE Coordinateur spécial, Efficacité du développement Agence des États-Unis pour le développement international</p>
Fondations	<p>M. David CROOK (Day 1) Directeur du développement Fondation STARS</p>
	<p>M^{me} Maria Herminia CABRAL (Day 2) Directrice Fondation Calouste Gulbenkian</p>
Groupe de coordination des donateurs arabes	<p>M. Saïd AISSI Conseiller auprès du Directeur général Fonds de l'OPEP pour le développement international</p>
	<p>M. Fuad ALBASSAM Directeur général adjoint pour les opérations du secteur public Fonds de l'OPEP pour le développement international</p>
OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)/CAD (Comité d'aide au développement)	<p>M. Erik SOLHEIM (Day 1) Président du CAD, DCD</p>
	<p>M. Jon LOMOY (Day 2) Directeur, DCD</p>
	<p>M. Jens SEDEMUND Conseiller exécutif Président du bureau du CAD, DCD</p>
Parlementaires	<p>M. Martin CHUNGONG Secrétaire général de l'UIP Union interparlementaire</p>

	<p>M. Jeff BALCH</p> <p>Directeur</p> <p>Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique (AWEPA)</p>
Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED)	<p>M. Richard SSEWAKIRYANGA</p> <p>Directeur exécutif, Forum national des ONG de l'Ouganda</p> <p>Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement</p>
	<p>M^{me} Maria Theresa LAURON</p> <p>Coprésidente, Partenariat des OSC pour une coopération efficace au service du développement</p> <p>Service international, IBON International</p>
Parties prenantes du secteur privé	<p>M. Thomas DE MAN</p> <p>Président, BIAC</p>
	<p>M^{me} Albená MELIN</p> <p>Administratrice principale des opérations – SFI</p> <p>Chef du Secrétariat des partenariats pour la prospérité – P4P</p>
Pérou	<p>M^{me} Nancy SILVA SEBASTIÁN</p> <p>Directrice (par intérim) des politiques et programmes</p> <p>Agence péruvienne de coopération internationale (APCI)</p>
Philippines	<p>M. Rolando TUNGPALAN</p> <p>Secrétaire adjoint</p> <p>Autorité nationale de l'économie et du développement</p>
PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)/ GNUD (Groupe des Nations Unies pour le développement)	<p>M. Michael O'NEILL</p> <p>Secrétaire général adjoint & Administrateur adjoint</p> <p>Bureau des Relations extérieures et du plaidoyer</p>
	<p>M. Niloy BANERJEE</p> <p>Directeur du Groupe des affaires du système des Nations Unies</p>
Secrétariat du Forum des Îles Pacifiques (SFIP)	<p>M. Alfred SCHUSTER</p> <p>Conseiller en coopération pour le développement</p> <p>Secrétariat du Forum des Îles Pacifiques</p>

TUAC (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE)/CSI (Confédération syndicale internationale)	M. Wellington CHIBEBE Secrétaire général adjoint Confédération syndicale internationale (CSI)
	M. Matt SIMONDS Agent de liaison/des politiques Confédération syndicale internationale (CSI)
UA (Union africaine)/NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)	M ^{me} Florence NAZARE Responsable en chef, Division du renforcement des capacités Agence de coordination et de planification du NEPAD
	M. Jean-Yves ADOU Chargé de mission confirmé Commission de l'Union africaine
UE (Union européenne)	M. Klaus RUDISCHHAUSER Directeur général adjoint DG Développement et Coopération - <i>EuropeAid</i>
	M ^{me} Luiza BARA Efficacité et financement de l'aide et du développement DG Développement et Coopération - <i>EuropeAid</i>
MODÉRATEUR	
	M. Henry BONSU Journaliste, radiodiffuseur, hôte de la conférence et conférencier principal
INVITÉS SPÉCIAUX	
Brésil	M ^{me} Elizabeth Sophie MAZZELLA DI BOSCO BALSÀ Ministre-conseillère, Ambassade du Brésil aux Pays-Bas
	M. Pablo P.S. Romero Troisième secrétaire, Ambassade du Brésil aux Pays-Bas
Chine	Représentant de l'ambassade, à La Haye

ÉQUIPE D'APPUI CONJOINTE DU PNUD ET DE L'OCDE

M^{me} Patti O'NEILL

Chef de division, Division des Partenariats mondiaux et des politiques (PMP), OCDE

M^{me} Bathylle MISSIKA

Chef de division par intérim, Dialogue sur les politiques, Centre de développement, OCDE

M^{me} Hanna-Mari KILPELAINEN

Analyste des politiques, DCD/PMP, OCDE

M^{me} Farida BENA TCHAITCHIAN

Analyste des politiques, DCD/PMP, OCDE

M^{me} Julie SEGHERS

Analyste junior des politiques, DCD/PMP, OCDE

M^{me} Laëtitia CHRISTOPHE

Assistante, DCD/PMP, OCDE

M. Derek KILNER

Analyste du développement des partenariats, Bureau des relations extérieures et du plaidoyer, PNUD

M^{me} Yuko SUZUKI

Conseillère politique, Coopération efficace au service du développement/BPD (Bureau des politiques de développement), PNUD

M. Patrick TIEFENBACHER

Conseiller principal en matière de politiques, Groupe de l'efficacité du développement, de l'impact du développement, Bureau de soutien aux politiques et programmes, PNUD